



**PRÉFET  
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

**ÉLECTION 2025 DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DE TARN-ET-GARONNE**

date de clôture du scrutin : 31 janvier 2025

**LISTE PROVISOIRE DES ÉLECTEURS INDIVIDUELS**

Pour faire suite aux informations que vous avez reçues à l'occasion du lancement des opérations électorales des prochaines élections des membres des chambres d'agriculture, vous voudrez bien trouver en pièces jointes les listes provisoires des électeurs de votre commune pour chaque collège des électeurs individuels.

En application des articles R. 511-17 et R. 511-19 du code rural et de la pêche maritime, vous veillerez à en assurer l'affichage, dès réception, aux lieux accoutumés où elles devront rester **jusqu'au 15 octobre 2024 (inclus)**.

Conformément aux dispositions de l'article précité, nous vous remercions également de bien vouloir adresser à la commission d'établissement des listes électorales, à l'aide des fiches de liaison transmises, le nom des électeurs qu'il convient de retirer de la liste électorale en raison :

- du décès de l'électeur ,
- du départ de la commune de l'électeur,
- de la perte des droits civils et politiques de l'électeur.